

Par courriel et poste

Le 14 janvier 2008

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de révision de la décision et des motifs D-2007-103
concernant la demande d'autorisation de la construction de la nouvelle
centrale thermique de Kuujjuaq
Dossier Régie : R-3647-2007
Notre dossier : R000262 YF

Chère consœur,

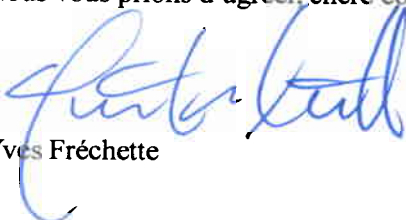
La présente donne suite à la vôtre du 5 décembre 2007 dans le dossier décrit en rubrique.

Vous trouverez ci-joint le plan d'argumentation du Distributeur.

Par ailleurs, nous avons reçu ce jour une comparution ainsi qu'une argumentation de SÉ-AQLPA. Or, SÉ-AQLPA n'a pas été autorisé à participer au présent dossier, tel que l'exige le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, (chapitre 4, section 1).

De là, nous vous demandons de ne pas produire et de ne pas considérer la comparution ainsi que les arguments soumis par SÉ-AQLPA tant que la Régie n'aura pas décidé de bien fondé de son intervention au présent dossier.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Yves Fréchette

/nm

cc : (par courriel seulement)
Me Franklin S. Gertler
Me Dominique Neuman